



PRÉFECTURE DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

Direction régionale et interdépartementale  
de l'alimentation, de l'agriculture  
et de la forêt

Service régional de l'alimentation  
Dossier suivi par : Christian Dron  
Tél : 01 41 24 18 07  
Mel christian.dron@agriculture.gouv.fr

N/ Réf. :  
V/ Réf. :

## Information à l'attention

des associations  
et des jardiniers

du site  
des « murs à pêches de Montreuil »

Cachan, le 05 octobre 2009

**Objet: synthèse 2009 des analyses réalisées sur les productions maraîchères et fruitières issues du site des "Murs à pêches" de Montreuil.**

### Contexte et objectifs du plan de surveillance 2009

En 2008, des démarches d'investigation (*37 analyses de sol*) ont permis de confirmer le caractère globalement contaminé des sols du site en cadmium, cuivre, mercure, plomb et en zinc. Les analyses faites sur les légumes et les fruits produits sur ces parcelles ont montré un dépassement de seuils réglementaires pour environ 30% des échantillons de végétaux et, ce, plus particulièrement pour les fines herbes (thym, menthe), les légumes-tiges (poireaux, rhubarbe) et les légumes-feuilles (salades). Un arrêté municipal interdisant la distribution des légumes précédemment cités a été pris. Une démarche d'information a été mise en œuvre pour recommander l'implantation de légumes n'ayant pas fait l'objet de dépassement de seuil réglementaire comme les légumes fruits (tomates, courgettes,...).

Si la caractérisation de l'état de contamination du sol peut-être considérée comme pérenne, les niveaux de transferts dans les végétaux sont sujets à variation interannuelle, aussi la DRIAFA a mis en œuvre un nouveau plan de surveillance des végétaux pour le cadmium et pour le plomb en relation avec la mairie et les associations.

L'investissement global en analyses (*hors frais de déplacements, de personnel et de traitements de données, contributions de la DRIAFA*) se chiffre à 5 700 € TTC. Les analyses ont été financées à hauteur de 5 000 € par la mairie de Montreuil, et par ailleurs, en plus des tests réalisés sur leurs parcelles dans le cadre de ce plan de surveillance, deux associations ont réalisé des tests complémentaires : l'association « Jardins du cœur » pour 600€ par et la SRHM pour 100€. Au total, 69 analyses de légumes et de fruits (*intégrant les analyses complémentaires réalisées par les associations*), ont été réalisées en 2009.

### Valeurs de références pour apprécier le niveau de contamination des végétaux

Les teneurs maximales en contaminants (nitrates, mycotoxines, métaux, dioxines..) dans les denrées alimentaires sont définies dans le règlement CE-1881/2006. La fixation des teneurs maximales procède de l'objectif de diminuer l'exposition de la population générale face à la présence d'une molécule ou d'un élément dont la présence dans les aliments entraîne un risque de santé publique lié à son ingestion répétée. L'ingestion de denrées qui présenteraient un dépassement des valeurs légales n'induit donc pas un risque de toxicité immédiate. Cette réglementation vise à prévenir la bio-accumulation dans le temps pouvant engendrer une toxicité chronique par ingestion de denrées contaminées.

En ce qui concerne les légumes et fruits à destination de la consommation humaine, seuls le cadmium et le plomb sont réglementés.

La réglementation stipule qu' «*en vue d'une protection efficace de la santé publique, les produits dont les teneurs en contaminants excèdent les teneurs maximales ne doivent être mis sur le marché [et par extension distribués] ni en tant que tel, ni après mélange avec d'autres denrées alimentaires, ni comme ingrédients d'autres denrées alimentaires* ».

*Tableau récapitulatif des teneurs maximales autorisées pour le **cadmium** et le **plomb** selon les catégories de fruits et légumes*

En mg / kg de matière brute	Cadmium	Plomb
Fruits	0.05	0.10
Petits fruits	0.05	0.20
Fines Herbes	0.20	0.30
Brassicées	0.05	0.30
Bulbes	0.05	0.10
Légume feuilles	0.20	0.30
Légume fruits	0.05	0.10
Légumineuse potagère	0.05	0.10
Légume racine	0.10	0.10
Légume racine(CéleriRave)	0.20	0.10
Légume sec	0.05	0.10
Légume tige	0.10	0.10
Légume Tubercule	0.10	0.10

## **Résultats du plan de surveillance 2009 et consolidation des résultats 2008 et 2009**

Les sites de prélèvements de végétaux de l'année 2009 ainsi que l'appréciation du niveau de contamination des sols est fournie en *annexe cartographique*. Pour l'emplacement des sites de prélèvements 2008 se référer à la synthèse 2008.

69 analyses de végétaux (légumes et fruits) ont été réalisées en 2009.

**Cadmium:** aucun dépassement de seuil réglementaire observé, confirmant à l'identique, le constat de 2008. On observe quelques résultats (6 sur 66), répartis entre les différentes catégories de légumes y compris les légumes fruits, avec des teneurs comprises entre 50 et 95% du seuil réglementaire. Ces résultats sont observés dans les situations pour lesquelles la contamination du sol en cadmium est de 2 à 4 fois supérieure à la teneur moyenne constatée du site.

**Plomb:** 9 cas sur 69, soit **13% des cas** dépassent le seuil réglementaire pour le plomb. En 2008 ce pourcentage était de 28%. Cette différence s'explique par l'évolution dans la répartition des familles de végétaux prélevés. Les espèces considérées comme à risque (fines herbes, salades, poireau, rhubarbe) représentaient 40% des prélèvements en 2008 contre 10% en 2009, par contre les prélèvements des espèces de type légumes fruits et fruits sont passées de 33% à 58%.

**Tableau récapitulatif des dépassements de seuil réglementaire pour le plomb**  
*Résultats 2009 et résultats consolidés pour 2008 et 2009 en nombre d'échantillons supérieurs aux normes par rapport au nombre d'échantillons testés pour chacune des espèces végétales étudiée.*

Catégorie de végétaux	Espèce	Plomb 2009	Plomb 2008 & 2009
Fruits	Abricots	0 sur 1	0 sur 1
	Pêcher	0 sur 4	0 sur 9
	Poirier	0 sur 3	0 sur 4
	Pommier	0 sur 5	0 sur 9
Petits Fruits	Cassis	0 sur 2	0 sur 2
	Fraisier	0 sur 2	0 sur 4
	Framboisier	-----	0 sur 1
	Groseille	0 sur 1	0 sur 1
	Mûrier	0 sur 1	0 sur 2
Fines herbes	Ciboulette	-----	0 sur 1
	Menthe	-----	1 sur 2
	Romarin	-----	0 sur 1
	Persil	-----	0 sur 1
	Thym	-----	4 sur 4
Légumes brassicées	Chou	0 sur 2	0 sur 4
Légumes bulbes	Oignon	-----	0 sur 1
Légumes feuilles	Bettes	0 sur 1	0 sur 4
	Céleri	0 sur 1	0 sur 1
	Epinard	-----	0 sur 1
	Salade	2 sur 4	9 sur 16
Légumes fruits	Aubergine	0 sur 1	0 sur 2
	Courgettes	0 sur 4	0 sur 7
	Melon	0 sur 1	0 sur 1
	Poivron	0 sur 1	0 sur 2
	Potiron	0 sur 2	0 sur 2
	Tomate	0 sur 10	0 sur 15
	Légumes potagères	Fève	0 sur 1
Haricot vert		2 sur 5	3 sur 9
Haricot grain		0 sur 1	0 sur 1
Pois		0 sur 1	0 sur 3
Légumes racines	Betterave rouge	0 sur 4	0 sur 5
	Carotte	-----	0 sur 1
	Céleri rave	-----	1 sur 1
Légumes tiges	Navet	0 sur 1	0 sur 2
	Radis	1 sur 1	2 sur 3
	RadisN	-----	0 sur 1
	Topinambour	1 sur 1	1 sur 1
	Poireau	-----	2 sur 2
	Rhubarbe	1 sur 1	3 sur 3
Légumes tubercules	Pomme de terre	2 sur 6	3 sur 9
<b>Total dépassements</b>		<b>Plomb 2009 9 sur 69</b>	<b>Plomb 2008 &amp; 2009 29 sur 141</b>

Une analyse plus approfondie des résultats concernant le plomb montrent que:

- Les quelques échantillons prélevés sur les espèces considérées comme à risque (salade, rhubarbe) présentent une fréquence de dépassement de seuil réglementaire élevée (plus d'un échantillon sur 2). Ces résultats confirment la pertinence du principe de précaution pris dans l'arrêté municipal vis-à-vis de ces catégories de légumes.
- Les espèces appartenant à la famille des légumes fruits (tomates, courgettes, poivrons,..) et à celle des fruits (pommes, poires, pêches, framboises, mures, fraises,...) ne présentent pas de dépassement du seuil et présentent une marge de sécurité relativement importante.
- Les autres légumes, particulièrement les légumes racines et tubercules et les haricots, présentent plus de variabilité dans les résultats, avec des dépassements variant entre 30% et 50% pour les pommes de terre et les haricots. Dans la famille des légumes racines sur 5 analyses pratiquées (2008 et 2009) sur betteraves rouges aucune ne dépasse le seuil réglementaire, alors que sur 3 échantillons (2008 et 2009) de radis, 2 dépassent ce même seuil.
- Les végétaux issus des jardins familiaux situés sur sol de remblai non contaminés en bordure de la voie de desserte de Fontenay (zone délimitée en vert sur la cartographie en annexe) présentent, comme en 2008, des résultats conformes et très favorables.

## **Enseignements des actions de surveillance**

---

Sur le plan de la gestion du risque, le gradient de risque de dépassement de seuil proposé en 2008 se confirme et s'affine. Thym, menthe, poireaux, rhubarbe, salade sont à éviter, voire à proscrire, petits pois, légumes-fruits, fruits sont à privilégier. Comme en 2008, les pommes de terre, les haricots verts et les radis, présentent des dépassements de seuils réglementaires intermédiaires, il convient de prêter une attention et une vigilance particulière sur ces végétaux.



# Annexe cartographique

Emplacement des analyses de sol (2008), de végétaux (2009) et niveau de contamination des sols.  
 Le N°xxx correspond au numéro de la parcelle cadastrale sur laquelle les prélèvements ont été effectués

